



Conseil économique et social

Distr. générale
14 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Dix-neuvième session

Genève, 24-26 novembre 2009

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Coopération en matière de réglementation

Projets sectoriels

Rapport de situation sur l'initiative sectorielle pour l'industrie des télécommunications

Note du secrétariat

1. À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a demandé que le secrétariat fasse chaque année le point des travaux accomplis dans le cadre de toutes les initiatives sectorielles (ECE/TRADE/C/WP.6/2008/18, par. 63). Comme suite à cette demande, le présent rapport passe brièvement en revue l'état d'avancement de l'initiative sur les télécommunications, et décrit les principales activités menées à bien ou en cours de réalisation. Ces informations sont présentées sur la base d'un modèle établi par le secrétariat.
2. Le rapport de situation est présenté au Groupe de travail pour information.

I. Objectif du projet et principaux résultats escomptés

3. L'objectif de l'initiative pour l'industrie des télécommunications est d'offrir un meilleur accès aux marchés pour les produits des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cela passe par la définition d'objectifs réglementaires communs (ORC) pour les produits des TIC, qui constitueront des accords entre les pays intéressés sur la convergence des réglementations répondant à des préoccupations légitimes (voir TRADE/WP.6/2003/16/Add.2).
4. À cette fin, des objectifs réglementaires communs ont été élaborés pour les produits suivants: ordinateurs personnels (PC); périphériques de PC, terminaux du réseau téléphonique public commuté; matériel Bluetooth, réseau local sans fil (WLAN); normes mondiales des télécommunications mobiles; et télécommunications mobiles

internationales-2000) (IMT-2000). Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/trade/wp6/SectoralInitiatives/Telecom/CROs.htm>.

II. État d'avancement du projet

5. Jusqu'à présent, l'application des ORC n'a suscité qu'un intérêt limité.

6. On pourrait continuer à examiner la possibilité d'utiliser les ORC dans le cadre des discussions au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles non tarifaires concernant le secteur des TIC, ainsi que les initiatives en cours au sein de l'Union internationale des télécommunications (voir <http://www.itu.int/ITU-T/worksem/wtsa-08/res76/index.html>). Les ORC peuvent fournir des exemples concrets de bonnes pratiques réglementaires dans ce secteur. Les ORC peuvent constituer des exemples concrets de bonnes pratiques en matière de réglementation dans ce secteur.

III. Progrès réalisés en 2009 et résultats escomptés pour la session annuelle

7. En 2009, le secrétariat a complètement réorganisé le site Web de l'initiative sectorielle, ainsi que l'avait demandé le Groupe de travail à sa dernière session.

IV. Réunions ou audioconférences sur le projet tenues en 2009

8. L'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications n'a tenu aucune réunion en 2009.

V. Responsable de la poursuite des travaux

9. M. Per Döfnäs est le responsable de la poursuite des travaux dans le cadre de ce projet.

VI. Rôle du secrétariat (tâches particulières)

10. L'initiative sectorielle recommande au secrétariat de l'aider à engager un débat sur les ORC avec les principaux producteurs et gouvernements des pays d'Asie orientale (notamment, République de Corée, Chine, Japon).
